

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mardi 21 juillet 2020 à 20 heures 00

L'An deux mil vingt, le vingt-et-un juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE – Mme GRAS – M. BAS – Mme OUDELET – Mme VIOT – M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. BOLLENGIER – Mme LABOURO-RAUH – M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. VAN ISACKER – Mme PATTE – M. LOBBE – Mme GREHAN.

Était Absent : M. ROBINET Jean-Marie

Était représenté : M. ROBINET Jean-marie par pouvoir à M. JULIEN Patrick

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Caroline LEMARCHAND a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 03 juin 2020

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 03 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Présentation d'une liste de contribuables en vue de la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il appartient à la nouvelle assemblée d'établir une liste de contribuables comprenant 12 commissaires titulaires et 12 suppléants pour permettre à la Direction Départementale des Finances Publiques de désigner les 6 commissaires titulaires et les 6 suppléants qui formeront la commission communale des impôts directs pendant toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal procède à l'établissement de la liste de présentation qui sera soumise à l'examen de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

4. Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un projet de règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie a été rédigé pour l'année scolaire 2020 – 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement du restaurant scolaire et de la garderie tel qu'il a été présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

5. Délibération autorisant le Maire à annuler la vente de deux concessions

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à annuler la vente de deux concessions dans le cimetière suite à la demande de Monsieur le Trésorier Payeur de Saint-Quentin Municipale afin de clôturer l'opération comptable s'y rapportant.

6. Câblage pour l'alimentation d'une caméra de surveillance – Devis présenté par l'USEDA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter une délibération acceptant le devis présenté par l'USEDA d'un montant de 801,22 € H.T correspondant à l'installation d'un câblage pour l'alimentation d'une caméra de surveillance qui optimisera le fonctionnement des caméras implantées sur le mât du rond-point central.

7. Installation de 3 prises d'illuminations (EP 128 – EP 226 – EP 348) – Devis présenté par l'USEDA

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une délibération acceptant le devis présenté par l'USEDA d'un montant de 345,64 € HT correspondant à la pose de 3 prises d'illuminations qui alimenteront les décors lumineux traditionnels et dont l'implantation sera au 9 rue de la Gare (EP 226), 12 rue de la Gare (EP 348) et 19 rue Churchill (EP 128).

8. Participation financière de la Commune aux frais de formation suivie par le personnel sous contrat de droit privé

Les personnels de droit privés recrutés au titre des Contrats Unique d'Insertion doivent bénéficier obligatoirement d'une action d'accompagnement professionnel ou de formation pendant la durée de leur engagement avec la collectivité ainsi que pour permettre le renouvellement de leur contrat.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une somme de 170 € à un agent en Contrat Unique d'Insertion représentant la contribution financière à l'action de formation choisie par l'intéressée.

9. Remplacement d'une console et d'un luminaire accidenté (EP 44) Ruelle Tortue – Devis présenté par l'USEDA

Monsieur le Maire expose que le mât d'éclairage EP 44 situé au niveau du N° 3 ruelle Tortue a été endommagé suite à un choc causé par un véhicule. Il présente le devis proposé par l'USEDA pour le remplacement de la console et du luminaire qui s'élève à 890,96 €.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter le devis présenté par l'USEDA et autorise Monsieur le Maire à adopter la délibération correspondante à cette affaire.

10. Aménagement de la voirie Rue Maurice MOREAU : convention pour mission de maîtrise d'œuvre à passer avec l'ADICA

Monsieur le Maire fait part à l'assistance que pour mener à bien les futurs travaux d'aménagement de la voirie Rue Maurice MOREAU, il convient de solliciter le concours de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne (ADICA) pour une mission de maîtrise d'œuvre. Il informe l'assemblée que le coût prévisionnel de cette prestation est fixé à 3 500 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre l'ADICA et la Commune.

11. Adhésion de la Commune à l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport), de verser la somme de 110 € correspondant à la cotisation pour l'année 2020 et de nommer Monsieur JULIEN Patrick représentant de la Commune auprès de cette association.

12. Acquisition par la Commune d'une partie de la parcelle cadastrée section ZD N° 81

Monsieur le Maire expose à l'Assistance que l'USEDA ayant achevé les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la Rue des Juifs (2^{ème} tranche), l'entreprise ATP Services, titulaire du marché, va pouvoir désormais procéder à la réfection de la voirie sur cette partie de la Rue des Juifs.

Le bureau d'Études AREA, maître d'œuvre de l'opération, préconise la création d'une noue d'infiltration et d'un puisard au droit du N° 17 de la Rue des Juifs afin de traiter la gestion des eaux pluviales sur cette portion de la Rue. Néanmoins cette solution technique nécessite l'achat par la Commune d'une parcelle de terrain d'une superficie de 100 m² environ, parallèlement à la voie communale, à détacher de la parcelle ZD N° 81.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (18 voix pour – 1 abstention)

- d'acquérir une partie de la parcelle ZD N° 81 aux conditions financières ci-après indiquées soit 300 € pour 100 m² environ, soit 3 € net du m², tarif fixé avec le vendeur, étant précisé que la parcelle étant louée, le vendeur sera tenu de régler à l'exploitant lors de la résiliation du bail une indemnité d'éviction au tarif syndical en vigueur ;
- de prendre à sa charge entière, outre les frais liés à la vente, les frais de division parcellaire et de bornage ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir par le ministère de Maître Christophe LEMOINE, notaire à SAINT-SIMON.

Informations diverses

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le service technique en charge des eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a procédé au curage de la Marnière.
- Lors de la réunion Maire – Adjoints du 20 juillet dernier, les dossiers de demande de logement concernant l'habitation 6 place du Général de Gaulle ont été étudiés. Après délibération, le logement s'est vu attribué à Madame DEPARIS Angélique ; La location débutera le 01 septembre 2020.

Questions d'initiatives

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Messieurs BOLLENGIER et ROBINET qui se sont impliqués dans l'organisation d'un tournoi de football réservé exclusivement aux jeunes de la commune dans l'enceinte du City stade.

Il souligne que cet événement a été fortement apprécié.

- **Mme DUBOIS Christine** : - annonce les résultats des élections du président et de 2 vice-présidents du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile ayant eu lieu le 16 juillet dernier à savoir :
 - Président : Mme BUTIN ;
 - 1^{er} vice-président : M. GASDON ;
 - 2^{ème} vice-président : Mme GONDRY.
- **M. DECLERCK Michel** : - s'enquiert du fonctionnement et de l'organisation des commissions communales.

Réponse de Monsieur le Maire : les élus siégeants à une commission reçoivent une convocation avec un ordre du jour détaillé. Les commissions municipales ont pour mission de donner un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence qui seront soumises au Conseil Municipal.

- **M. BOLLENGIER Miguel** : - indique que le tournoi de football organisé spécialement pour les jeunes de Flavay-le-Martel a rencontré un franc succès.
Un effectif de 40 enfants a été comptabilisé.

Les participants à cette journée sportive proposent d'étendre d'autres activités durant la période d'été notamment un concours de boules.

Monsieur le Maire informe Monsieur BOLLENGIER que la création d'une association loi 1901 est indispensable pour l'aboutissement de ce projet.

- sollicite la création d'un Conseil Municipal des jeunes et s'interroge sur la mise en place de ce dernier.

Monsieur le Maire répond qu'il se laisse le temps de la réflexion pour apporter une réponse à cette demande.

- propose le passage d'un bus itinérant de restauration dans la localité.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaiterait rencontrer l'intéressé afin de pouvoir échanger sur les services proposés.

- **M. VAN ISACKER Eric** : - rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 03 juin dernier, il avait évoqué le cas de l'entreprise PETITNIOT, qui s'était vue infliger des pénalités de retard dans le cadre de la réalisation des travaux de menuiseries concernant la 3^{ème} phase du marché portant sur la réhabilitation de la salle polyvalente.
Il souligne que l'entreprise PETITNIOT avait mis à disposition à titre gracieux sur le chantier un échafaudage durant ces travaux.
- demande pourquoi, à la cérémonie du 14 juillet les membres de l'opposition municipale n'ont pas été invités.

Monsieur le Maire répond qu'en raison de la crise sanitaire, le nombre de personnes défini par le protocole pour assister à cette cérémonie était limité à 10 participants.

- **Mme PATTE Marie-Claude** : - propose de déplacer la benne à végétaux du stade sur le site de la déchetterie mobile.

Monsieur le Maire répond que cette suggestion est impossible car l'emplacement accueillant la benne à végétaux doit demeurer dans un endroit clos.

- **Mme OUDELET Laëtitia** : - propose que l'Association « A Nos Loulous » « parraine » le cadre d'intervention des activités physiques proposées par M. BOLLENGIER à l'intention des jeunes de la commune durant les vacances d'été.
- **Mme GRAS Delphine** : - informe qu'un rendez-vous est fixé au vendredi 24 juillet 2020 avec l'entreprise Musial pour déterminer un linéaire et les endroits de la plantation des arbres prévue le long du Chemin Rural de LA FERRE à HAM.
- **M. ABRAHAM Hervé** : - souligne que des manquements aux consignes concernant le ramassage des déchets verts en porte à porte par les agents municipaux ont été constatés lors du dernier ramassage.
- suggère l'installation d'une borne de distribution de gel hydroalcoolique dans la salle polyvalente.
- informe que suite à la commission environnement du 25 juin dernier, la vente d'un lot de peupliers sur le territoire communal a été évoqué. Les membres de la commission ont rencontré Monsieur MATON, exploitant forestier, qui propose d'établir un devis pour ce projet.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 03 août 2020

Le Secrétaire de séance,

Caroline LEMARCHAND

Le Maire,

Patrick JULIEN